



Centre Régional
d'Etudes et d'Actions
sur les Inadaptations
et les handicaps

A propos de ...

N°22 – Février 2007

Les tendances observées en 2005 se poursuivent tant à l'échelle de la Bretagne par rapport au niveau national, qu'à l'échelle des départements bretons.

Ces tendances lourdes dans l'accès aux prestations sociales renvoient pour partie au contexte socio-économiques ou encore aux dispositifs sociaux en place.

La Bretagne se situe en dessous des moyennes françaises en ce qui concerne les taux de bénéficiaires du RMI, de l'API, de l'AEEH et de la CMU, et, à l'inverse, au dessus des moyennes françaises pour l'AAH et l'APA.

De fortes disparités au sein des départements bretons sont enregistrés : l'Ille-et-Vilaine se distingue notamment par une proportion inférieure à la moyenne régionale pour le RMI, l'API, l'AAH et l'APA. Ce département enregistre par ailleurs le plus faible taux de chômage des départements bretons.

Le Morbihan se caractérise par une sur-représentation des bénéficiaires de l'AEEH, notamment des compléments les plus élevés.

Le Finistère, qui enregistre le plus fort taux de chômage, présente de forts taux de bénéficiaires du RMI, de l'AAH et de l'AEEH.

Tandis que les Côtes d'Armor, département le moins peuplé et le plus âgé, connaît les taux de bénéficiaires de l'API, de l'AAH et de l'APA les plus forts de Bretagne.

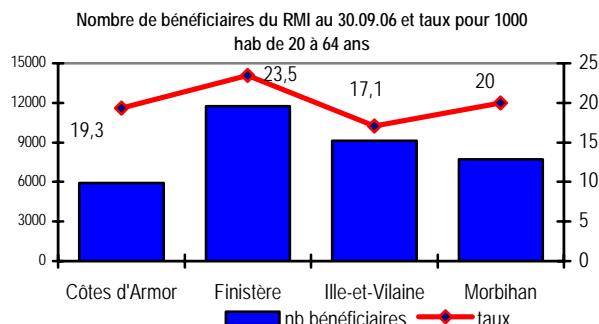
Rachelle LE DUFF
Conseillère Technique
CREAI de Bretagne

Prestations sociales en Bretagne : Une situation régionale plus favorable que la moyenne française à l'exception de l'AAH et de l'APA. Des fortes disparités départementales

Ce numéro propose une photographie régionale et départementale de dispositifs de prestations sociales (RMI, API, AAH, AES, APA et CMU) et une mise en regard avec la situation observée au niveau national. Des données sur le chômage en Bretagne ainsi que des données rétrospectives permettant de situer les évolutions viennent éclairer ces analyses.

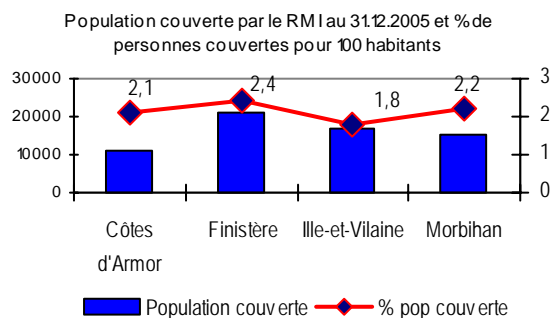
I- Un taux de bénéficiaires du RMI croissant en Bretagne, mais une situation plus favorable que la moyenne française.

Au 30 septembre 2006, la CNAF dénombrait 34 516 bénéficiaires du RMI pour la Bretagne, soit 20 bénéficiaires pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans. Ce taux situe au-dessous de la moyenne nationale, du fait d'un taux



de chômage moins important (*Encadré 1, page 2*) et d'une pauvreté monétaire moins forte. L'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI en Bretagne observée en 2005 (+ 5 %) (*Graphique 1, page 2*), identique à celle de la France métropolitaine (+ 4,7 %), est surtout liée aux modifications des modalités d'indemnisation du chômage qui ont contribué à un basculement plus fréquent ou plus précoce de demandeurs d'emploi vers le RMI (*Rapport 2005-2006 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*). Sur la période récente (septembre 2005/septembre 2006), l'évolution a été moins forte (+1,8 % en Bretagne).

Au 31 décembre 2005, les 36 425 pers percevant le RMI concernent 63 749 personnes couvertes (allocataires + conjoint + enfants) par ce dispositif. Parmi ces allocataires, 4 % percevaient le RMI par les caisses de mutualité sociale agricole (MSA).



Une situation différenciée selon les départements et selon les pays.

Seul le Finistère enregistre un taux de bénéficiaires du RMI pour 1000 habitants de 20 à 64 ans (23,5) supérieur au taux régional (20). L'Ille-et-Vilaine présente le taux le plus faible des départements bretons (17,1).

Les résultats détaillés par Pays (Tableau de bord social territorialisé sur le site Platoss : www.platoss-bretagne.fr) font apparaître des fortes disparités entre les Pays bretons.

Ainsi, ce taux de bénéficiaires RMI pour 1 000 habitants au 30 septembre 2006 varie d'un minimum enregistré dans le Pays des Vallons de Vilaine (3,8) à un maximum dans le Pays de Lorient (17,1), soit quatre fois plus importante, tout en restant inférieure à la moyenne nationale.

La localisation des bénéficiaires du RMI suit globalement celle de la population avec une concentration nettement plus forte dans les centres urbains (rôle de pôle d'emploi du territoire, localisation du parc HLM, présence de services sociaux).

Les Pays qui ont une dynamique démographique forte enregistrent aussi une situation plus favorable en matière de RMI et parfois même une diminution du nombre de bénéficiaires de cette prestation.

II- Un taux de bénéficiaires de l'Allocation de Parents Isolés (API) inférieur à la moyenne nationale.

Au 30 septembre 2006, la CNAF enregistrait 5 744 bénéficiaires de l'API en Bretagne, soit une augmentation de 4.3 % sur un an. L'augmentation se vérifie dans les quatre départements bretons (Graphique 2, page 3). La Bretagne compte ainsi 8,4 bénéficiaires de l'API pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans, soit un taux inférieur au taux national et par ailleurs le plus bas des régions françaises au 1^{er} janvier 2005 (Source : STATISS 2006).

E.1. La Bretagne parmi les régions françaises ayant les plus faibles taux de chômage

La France est un des pays européens, après l'Espagne, qui détient le plus important taux de chômage.

La part de la population active au chômage est passée de 9 % en 1990 à un peu plus de 12 % en 1994 et 1997, date à laquelle le taux de chômage a diminué jusqu'à 8,7 % en 2001.

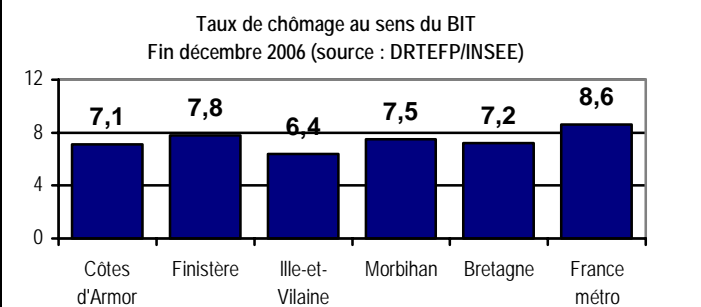
Sur ces dix dernières années, la Bretagne a connu une situation plus favorable, le taux maximum n'a pas dépassé 10,5% de la population active.

La Bretagne se situe parmi les régions françaises ayant les plus faibles taux de chômage (après l'Alsace, la France-Comté et le Limousin).

Fin décembre 2006, 90 400 demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont inscrits à l'ANPE (- 8,3 % en un an contre -10,0 % au niveau France métropolitaine).

L'amélioration concerne les quatre départements : - 9,6 % en Ille-et-Vilaine, - 8,2 % dans les Côtes d'Armor, - 8 % dans le Morbihan et - 7,3 % dans le Finistère.

Le taux de chômage breton à fin décembre 2006 (7,2 %), qui représente le pourcentage de chômeurs dans la population active reste largement en dessous du taux de chômage national (8,6 %).



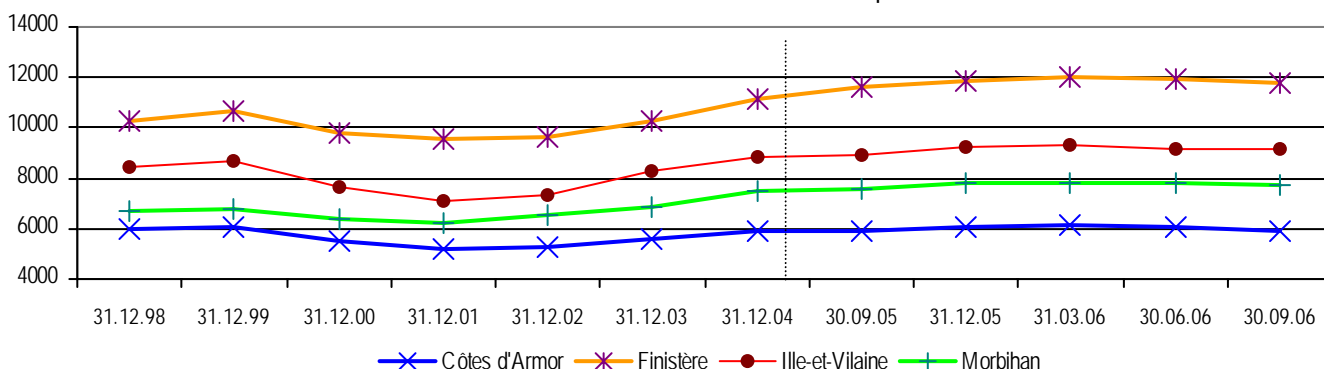
Fin décembre 2006, 24 614 demandeurs d'emploi de catégorie 1 sont inscrits à l'ANPE depuis au moins un an, soit 27,2 % des demandeurs d'emploi (contre 29,6 % en France). En un an, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a baissé de -11,3 % en Bretagne (contre -12,9 % en France).

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 20,3 % des demandeurs d'emploi de catégorie 1 en Bretagne (20,8 % en décembre 2005 et 22,1 en décembre 2004), soit une proportion plus forte qu'au niveau national (20,1 %).

Le chômage des femmes, en diminution (- 7,8 % en Bretagne en un an contre (-9,7 %) en métropole), est plus fort en Bretagne qu'en France : fin décembre 2006, la part des femmes au chômage est de 50,6 % en Bretagne (50,3 % en décembre 2005), au-dessus du taux national (48,2 %).

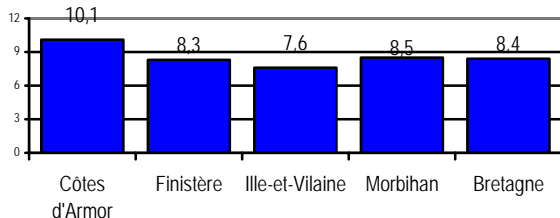
Rappel : la part des femmes dans la population active était de 45,9 % en 1999 (RP 99).

G.1. Evolution du nombre de bénéficiaires CAF du RMI sur la période 1998/2006



L'Ille-et-Vilaine se distingue des autres départements bretons par une proportion moindre (6,9 pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans), et, à l'inverse, les Côtes d'Armor par une forte proportion de bénéficiaires de l'API (9,5), bien que restant inférieure à la moyenne nationale.

Nombre de bénéficiaires de l'API pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans au 30.09.06 (Source : CNAF)

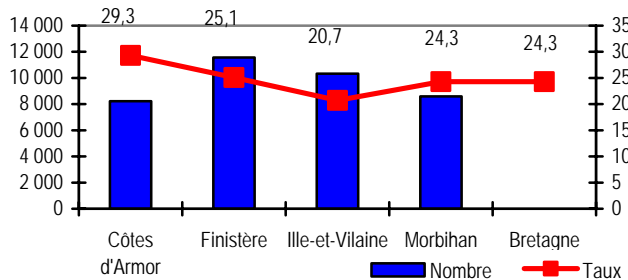


La répartition par pays fait apparaître une localisation prédominante dans les cinq pays suivants : Rennes, Brest, Lorient, Cornouaille et Saint-Brieuc, qui représentent à eux seuls plus de la moitié du total régional. Toutefois, rapportés à la population féminine de 15 à 49 ans, les pays de Lorient, de Saint-Malo et de Saint-Brieuc enregistrent les taux de bénéficiaires de l'API les plus forts.

III- Une proportion de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en Bretagne plus forte que la moyenne française

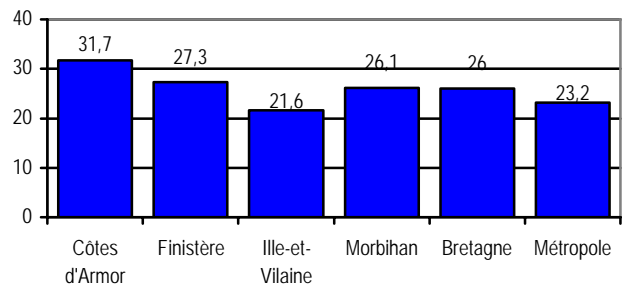
Au 30 septembre 2006, la CNAF dénombrait 38 702 bénéficiaires de l'AAH en Bretagne, soit 24 bénéficiaires pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans, avec d'importantes disparités départementales.

Nombre de bénéficiaires de l'AAH au 30.09.06 et taux pour 1 000 hab de 20 à 59 ans



Contrairement au RMI et à l'API, la Bretagne présente un taux de bénéficiaires (CAF et MSA et non plus seulement CAF comme précédemment) de l'AAH supérieur à la moyenne nationale : 26 bénéficiaires pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans au 1^{er} janvier 2005 contre 23 pour la France métropolitaine. Cette sur-représentation se vérifie sur chaque département, avec des disparités départementales : le taux de bénéficiaires est plus forte dans les Côtes d'Armor (32 pour 1 000) et moindre en Ille-et-Vilaine (22).

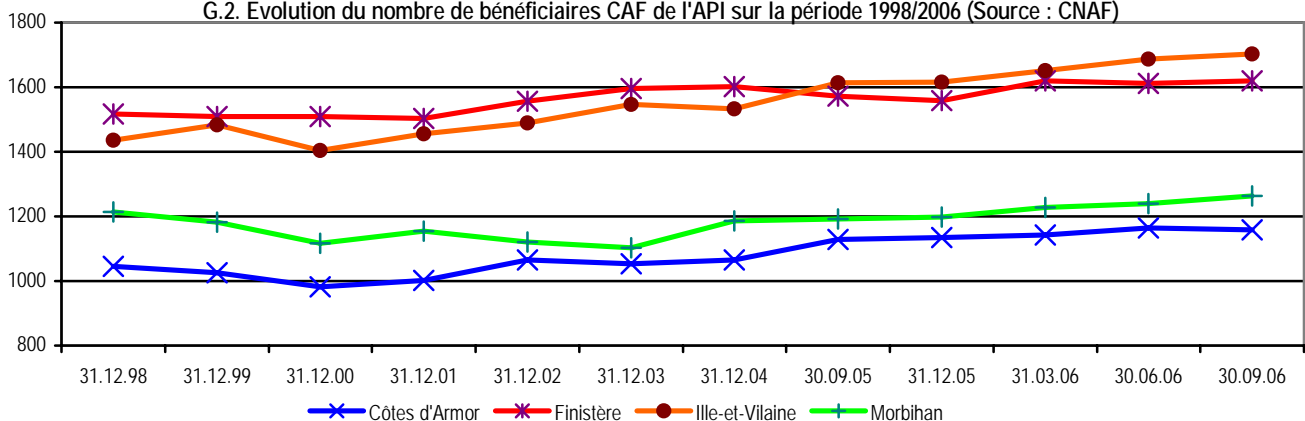
Taux de bénéficiaires CAF/MSA de l'AAH pour 1 000 pers. de 20 à 59 ans au 01.01.05 (Sources : STATISS)



Au 30 septembre 2006, le nombre de bénéficiaires CAF de l'AAH a légèrement progressé (+ 0,3 % sur un an), soit une augmentation plus faible que celle observée les années précédentes (graphique 3, page 4), à mettre en perspective avec les évolutions du contexte législatif et à la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des chances, notamment avec la mise en place des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

La croissance observée depuis quelques années est certes alimentée pour partie par le vieillissement de la population, mais également par l'augmentation de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité de 50 à 79 %. Rappelons que l'attribution de l'AAH pour les personnes ayant un taux d'invalidité de 59 à 79 % ne repose plus seulement sur le guide-barème du handicap mais aussi sur des critères d'employabilité. Ces critères ne sont pas codifiés et peuvent en particulier dépendre du marché local de l'emploi (Encadré 2, page 4).

G.2. Evolution du nombre de bénéficiaires CAF de l'API sur la période 1998/2006 (Source : CNAF)



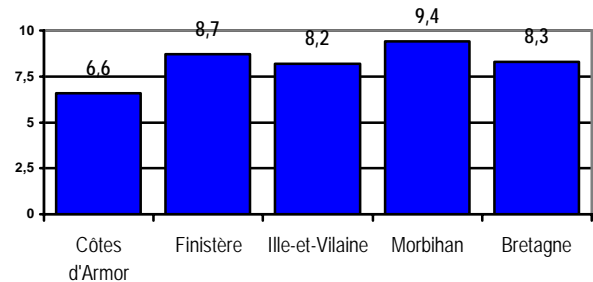
E.2

Une étude de la DREES (Etudes et Résultats n°344, octobre 2004) montre une corrélation positive faible, mais significative, entre le nombre d'accords d'AAH pour un taux d'incapacité de 50 à 79 % et le taux de chômage. Cela se vérifiait en Bretagne avec une sur-représentation de ces allocataires dans le Finistère et le Morbihan en décembre 2003, qui ont un taux de chômage plus élevé, et une sous-représentation en Ile-et-Vilaine, où le taux de chômage est plus faible.

Cette étude de la DREES montre également que, soumise à condition de ressources, l'AAH est accordée ou demandée plus souvent dans les départements où les revenus sont faibles.

enregistre une sous-représentation des bénéficiaires CAF de l'AEEH dans les Côtes d'Armor (6,6) et une sur-représentation dans le Morbihan (9,4).

Nombre de bénéficiaires CAF de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 30.09.06



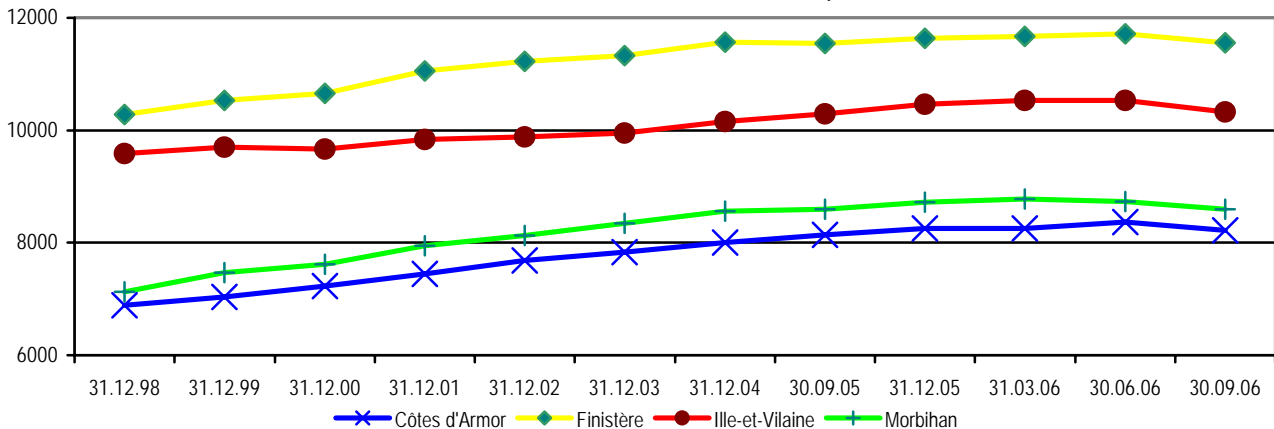
IV- Sur-représentation des bénéficiaires de l'AEEH dans le Morbihan, et notamment des compléments les plus forts.

Au 30 septembre 2006, la Bretagne enregistre 6 156 bénéficiaires CAF de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH, anciennement AES), soit 8,3 bénéficiaires pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

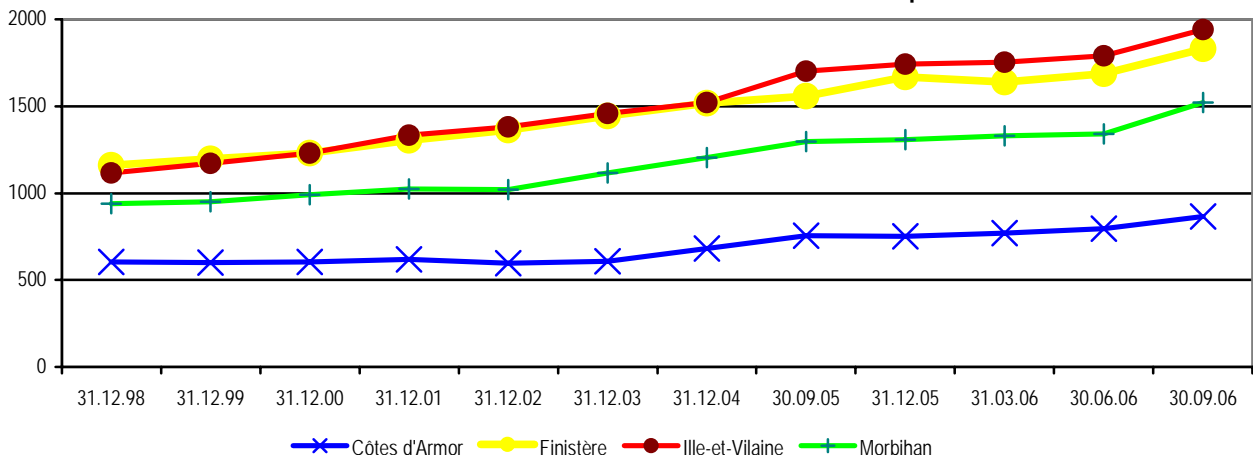
On observe des disparités départementales qui concernent à la fois le nombre de bénéficiaires et le montant moyen des allocations. En effet, on

Le nombre de bénéficiaires de l'AEEH (premières demandes et renouvellements) croît depuis 1996 (*Graphique 4 ci-dessous*). Cette progression s'expliquerait, non pas par un accroissement de la population éligible, mais par un abaissement de l'âge d'entrée dans le dispositif, induit par un repérage plus précoce des handicaps et une meilleure information des familles sur leurs droits.

G.3. Evolution du nombre de bénéficiaires CAF de l'AAH sur la période 1998/2006

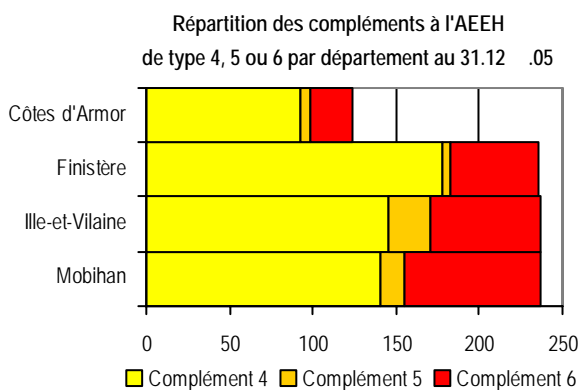


G.4. Evolution du nombre de bénéficiaires CAF de l'AES-AEEH sur la période 1998/2006



Fin décembre 2005, la Bretagne dénombrait 834 enfants bénéficiaires de l'AAEH avec un complément 4, 5 ou 6¹, soit 1,13 bénéficiaires pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans contre 1,19 en France métropolitaine. Ce taux varie d'un minimum de 0,95 enregistré dans les Côtes d'Armor à un maximum de 1,46 dans le Morbihan.

La Bretagne se distingue par une attribution plus fréquente qu'en métropole des compléments 6 : parmi les bénéficiaires des compléments 4 à 6 de l'AAEH, 27 % des jeunes bretons perçoivent le complément 6 contre 24 % au niveau national. Pour ce même complément, la Bretagne enregistre d'importantes disparités départementales : en effet, parmi les bénéficiaires des compléments 4 à 6, la part des bénéficiaires du complément 6 varie de 21 et 22 % dans les Côtes d'Armor et le Finistère, à 35 % dans le Morbihan, en passant par 28 % en Ile-et-Vilaine.



Champ : Enfants bénéficiaires de l'AAEH – Source : CNAF et MSA, traitement DREES.

V- Un taux plus élevé de bénéficiaires de l'APA en Bretagne qu'en France

La Bretagne comptait plus de 57 000 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) au 30 juin 2006², soit 216 bénéficiaires pour 1 000 personnes de 75 ans et plus, taux supérieur à la moyenne nationale (205). Cette sur-représentation est à mettre en perspective avec l'état de santé des bretons (sur-mortalité des bretons avant 65 ans), avec la composition socioprofessionnelle des personnes âgées bretonnes, avec les circuits d'information ou encore avec la place des aidants naturels en Bretagne.

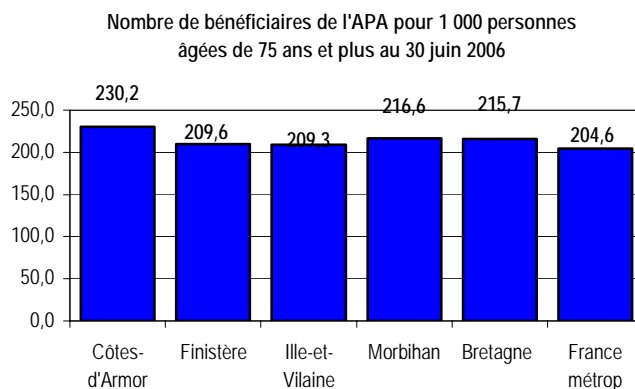
Des disparités géographiques existent entre les départements : la sur-représentation est

¹ L'AAEH est composée d'une allocation de base, à laquelle il peut être ajouté un complément d'allocation, dont le montant est gradué en 6 catégories, selon : le coût du handicap de l'enfant, la cessation ou de la réduction d'activité professionnelle de l'un des parents nécessitée par ce handicap, l'embauche d'une tierce personne.

² En l'absence de données au 30.06.06 pour le Morbihan, report des données au 31.03.06

⁵ A propos de ...
n°22- Février 2007

forte dans les Côtes d'Armor (230) et moindre en Ile-et-Vilaine (209) et Finistère (210).

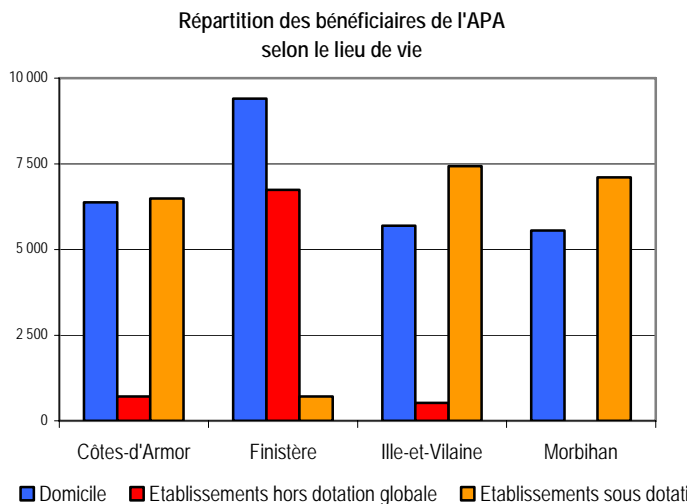


Une étude de la DREES montrait que, fin 2003, le taux de bénéficiaires de l'APA variait de 1 à 3 selon les départements : 95 pour 1 000 dans l'Essonne à 305 dans l'Ariège, avec une moyenne de 170 pour 1 000. Ces disparités s'expliquent notamment par l'importance de la population rurale, la proportion de personnes touchant le minimum vieillesse, la part des agriculteurs et des ouvriers dans la population active (population ayant, à âge égal, deux fois plus d'incapacités à la mobilité que les cadres).

Les facteurs liés à la politique des départements expliquent 5 % des variations : le nombre de places en établissements pour personnes âgées et l'importance de l'aide sociale que les départements attribuaient aux plus de 65 ans avant la mise en place de l'APA.

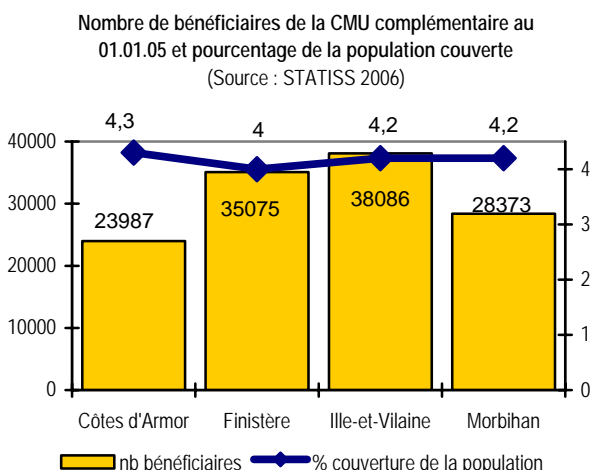
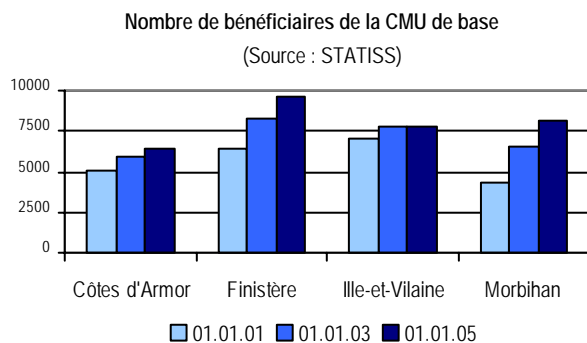
Au 30 juin 2005, 47 % des bénéficiaires bretons de l'APA vivaient à domicile contre 59 % au niveau national. Seul le Finistère enregistre un nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile supérieur au nombre de bénéficiaires en établissement (54 %).

Ce constat est à mettre en perspective avec l'offre à domicile plus développée dans ce département (densité d'infirmiers diplômés d'Etat). De la même façon, le Morbihan enregistre, après le Finistère, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile le plus important (48 %) et se situe en 2^{ème} position pour la densité en infirmiers IDE.



VI- La CMU : Une situation plus favorable en Bretagne que la moyenne française

Au 1er janvier 2005, 31 857 personnes bénéficiaient en Bretagne de la Couverture Maladie Universelle (CMU) de base et 125 521 de la CMU complémentaire, soit 4,2 % de la population bretonne, proportion inférieure à la moyenne nationale (6,7 %), conséquence de la relative meilleure couverture sociale et situation économique dans la région.



Le **RMI**, Revenu minimum d'insertion, est une prestation sociale instaurée par la loi du 1^{er} décembre 1988 destinée à permettre l'insertion sociale et professionnelle. L'âge minimum requis pour l'obtention de l'allocation est fixé à 25 ans. Cet âge seuil est abaissé, sans limite, en cas de charge d'enfant. Le RMI est une allocation différentielle comblant l'écart entre les ressources réelles de l'intéressé et un revenu considéré comme nécessaire pour éliminer la pauvreté. Le RMI est destiné tout autant à un foyer qu'à un individu isolé. Il a donc un caractère familial.

L'**API**, Allocation de Parent isolé, instituée par la loi du 9 juillet 1976, s'adresse à des personnes élevant seules un enfant ou enceintes et vivant sans conjoint, ayant des ressources globales inférieures à un seuil. C'est une allocation différentielle qui complète les revenus.

L'**AAH**, Allocation aux adultes handicapés, est un minimum social créée en 1971 destiné aux personnes handicapées âgées de 20 ans ou plus dont le revenu ne dépasse pas un certain seuil ; à partir de 60 ans, elle est remplacée progressivement par des prestations vieillesse. L'ouverture de droit est prononcée par la COTOREP en fonction de critères médicaux et sociaux. Deux cas de figures : un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % est reconnu au demandeur ou la personne handicapée se voit attribuer un taux d'incapacité de 50 à 79 % tout en étant « reconnue dans l'impossibilité de se procurer un emploi en raison de son handicap ». La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées met en place une prestation de compensation qui reste encore à préciser.

L'**AEESH**, (anciennement **AES** Allocation d'éducation spéciale), est une prestation familiale sans condition de ressources, destinée à aider les familles dans l'éducation de jeunes de moins de 20 ans qui présentent un handicap entraînant une incapacité permanente d'au moins 80 % ou entre 50 et 80 % lorsqu'ils fréquentent une structure médico-éducative. Elle est constituée d'une allocation de base qui peut être accompagnée d'un complément si l'existence de dépenses liées au handicap ou le recours de la famille à une tierce personne le justifie. Ces compléments sont au nombre de 6 (réforme du 1^{er} avril 2002 qui remplace les 3 compléments).

L'**APA**, allocation personnalisée d'autonomie, remplace depuis le 1^{er} janvier 2002 la P.S.D. instaurée par la Loi du 24 janvier 1997, destinée aux personnes âgées en fonction de leur perte d'autonomie.

La **CMU**, Couverture Maladie universelle, instaurée depuis 2000, permet aux personnes qui n'étaient pas remboursées de leurs dépenses de soins, de bénéficier dès qu'elles résident en France d'une couverture sociale au même titre que les autres habitants. La CMU est dite de base quand elle concerne les dépenses remboursées par la sécurité sociale Elle est dite complémentaire quand elle concerne les dépenses restant à la charge de la personne après remboursement de la part de la sécurité sociale.

Perspectives

Ces chiffres mettent en évidence l'importance de la population régionale vivant de transferts sociaux et notamment avec des minima sociaux. Ils montrent bien la corrélation entre la dépendance des populations fragiles sur le plan social et le contexte économique local.

Mais, au-delà, ils interrogent les professionnels de l'action sociale et médico-sociale : être bénéficiaire d'une prestation sociale signifie être en relation avec des intervenants de dispositifs divers et variés, permettant l'accès aux droits, mais également des parcours de vie au sein d'établissements et services ou à son domicile, et des sorties vers d'autres institutions et des accès à l'autonomie. L'observation de séries statistiques par dispositif ne doit pas faire oublier la nécessité de collaboration et de travail en réseau dans les territoires locaux.

L'observation territorialisée, notamment à l'échelle des Pays, trouve ainsi toute sa pertinence comme aide à la compréhension et à la décision sur un territoire.

Pour en savoir plus ...

Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2006. DREES, Etudes et résultats n°541. décembre 2006.
 Les allocataires de minima sociaux en 2005. DREES, Etudes et résultats n°539. Novembre 2006
 La répartition géographique des allocataires de minima sociaux fin 2005. DREES, Etudes et résultats n°528. Octobre 2006
 L'AAH, un minimum social destiné aux adultes handicapés. DREES Etudes et Résultats n°344 – octobre 2004.
 L'allocation personnalisée d'autonomie au 30 juin 2006. DREES Etudes et Résultats n°529. octobre 2006.
 L'allocation personnalisée d'autonomie : une analyse des disparités départementales en 2003. DREES Etudes et Résultats n°372 – janvier 2005.
 Les bénéficiaires de la CMU au 31 décembre 2005. DREES Etudes et Résultats n°512. Août 2006
 Situation du marché du travail en Bretagne : bilan de l'année 2006. DRTEFP Bretagne. Février 2007
 La pauvreté en Bretagne. INSEE Les dossiers d'Octant n° 47. 2005

Consultez le tableau de bord social territorialisé
 de la Plate-forme de l'Observation sanitaire et sociale en Bretagne
 sur son site : <http://www.platoss-bretagne.fr>

Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale en Bretagne

Actualités | Contact | Recherche ok

Présentation | Partenaires | Vie de la plate-forme | Etudes | Indicateurs | Organismes - ressources

Accueil > **Tableau de bord social**

Tableau de bord social

Cliquez sur un thème et sur un territoire (pays, département ou région).
 Lors de la consultation du tableau de bord, vous pouvez à tout moment cliquer sur un autre thème et/ou un autre territoire.

Thèmes

- Minima sociaux
 - [RMI \(revenu minimum d'insertion\)](#)
 - [API \(allocation de parent isolé\)](#)
 - [RMI + API](#)
 - [AAH \(allocation aux adultes handicapés\)](#)
 - [ASS \(allocation de solidarité spécifique\)](#)
 - [Minimum vieillesse](#)
 - [Niveau de revenus](#)
 - [Chômage / Emploi](#)
 - [Logement](#)
 - [Accès aux soins](#)
 - [Scolarité](#)
 - [Protection de l'enfance](#)
 - [Personnes âgées](#)

Pays

Auray	Brest	Brocéliande	Centre Bretagne
Centre-Ouest Bretagne	Cornouaille	Dinan	Fougères
Guinamp	Lorient	Morlaix	Ploërmel - Coeur de Bretagne
Pontivy	Redon et Vilaine	Rennes	Saint-Brieuc
Saint-Malo	Trégar - Goëlo	Vallons de Vilaine	Vannes
Vitré - Porte de Bretagne			

Départements

Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Région Bretagne
-------------------------------	---------------------------	---------------------------------	--------------------------	---

RMI (revenu minimum d'insertion) - Région Bretagne

Definitions : [Ce cadre dans une nouvelle fenêtre](#)

Allocataire : un allocataire CAF est la personne physique à qui est reconnu le droit aux prestations versées. Les allocataires recensés sont exclusivement ceux qui bénéficiaient d'une prestation légale payable au titre du dernier mois civil de la période concernée (trimestre ou année).

	Au 30/09/05	Au 31/12/05	Au 31/03/06	Au 30/06/06	Au 30/09/06
Nombre d'allocataires bénéficiaires du RMI	33792	34890	35244	34824	34320
Nombre d'allocataires bénéficiaires du RMI de moins de 30 ans	8449	8884	9049	8759	8349
Nombre d'allocataires bénéficiaires du RMI de 30 à 49 ans	18778	19233	19326	19150	18939
Nombre d'allocataires bénéficiaires du RMI de 50 ans et plus	6558	6769	6867	6908	7029
Proportion de femmes parmi les bénéficiaires isolés du RMI					

Retrouvez les informations du CREAI de Bretagne sur son site : <http://creaibretagne.org>



- Actualités
- Agenda en Bretagne et ailleurs
- Qui sommes-nous ?
- Etudes et observations
- Avis technique, conseil technique et formation
- Animation
- Annuaire social
- Emploi
- Espace documentaire
Réservé aux adhérents

Rechercher

- Espace privé
- Recalculer cette page *

Accueil du site » Accueil

Le Président et les membres du Conseil d'Administration sont heureux de vous accueillir sur le site du CREAI de Bretagne, Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les Handicaps.

Le Président, Jean-Claude THIMEUR

Les CREAI, associations représentées dans toutes les régions de France, sont des espaces d'analyse, de rencontre et de réflexion entre les divers acteurs du secteur social et médico-social (administrations, collectivités, gestionnaires, associations, professionnels, etc.).

Les missions du CREAI de Bretagne s'articulent autour de trois types d'interventions :

- L'animation par le biais de groupes de travail réunissant les professionnels (voir : [Animation](#), [Colloques](#), [Journées d'Etudes](#))
- La collecte, l'analyse et la valorisation de données (Voir : [Etudes et observations](#) et [Annuaire social](#))
- Le conseil et la formation (Voir : [Avis technique, conseil technique et formation](#)), dont l'accompagnement à la mise en oeuvre de l'évaluation interne (Voir : présentation du référentiel PERICLES : <http://www.ancreai.fr/spip.php?article35>)

Degemer mat war lec'hienn CREAI Breizh, Kreizenn Rannvroel ar Studiadennoù hag an Oberoù war ar Diazasterioù hag an Nammoù. Stallet e pep rannvro Frans, bez'ez eo ar c'hevredigezhioù CREAI ur c'hroazhent emgav ha preder etre tud a labour war dachenn sokial ha mezegezh – sokial. (melestradurezh, stollegezhioù-lec'hel, kevredigezhioù, tud-a-vicher, hag all...)

Tachennoù – labour ar CREAI Breizh 'zo ar re-man :

- ober war-dro strolladoù-labour gant tud-a-vicher ha sevel devezhioù-studi
- dastum sifroù, sevel ha pourchas studiadennoù
- rein alioù teknikel ha sevel stummadurioù, en o zouez war dachenn an emprederezh – diabarzh.

Inégalités : actualisation des données faciles à consulter
Des tableaux et des milliers de données clairement présentées et indispensables :
<http://www.inegalites.fr>

"Bonne pratique", vraie question
Consultez le dernier EDITO "Sur le vif..." Aux côtés des personnes fragiles - Février 2007 ou les Numéros précédents

Evolution des publics, adaptation des dispositifs : l'exemple des IME et IEM. Volet II : exploitation de l'enquête auprès des IME et IEM de Bretagne et Pays de Loire
Pour le lire : IME et IEM - Volet II
Consultez les Numéros précédents de A propos de...

Prochaines journées organisées par le CREAI de Bretagne :

Journées inter-régionales IME/IEM/IEAP Bretagne/Pays de la Loire,
22 et 23 mars 2007, Angers (49)

Journée régionale « Quel traitement de la réalité sexuelle en institution ? »,
5 juin 2007 à l'IRTS

Journée régionale MAS/FAM 11 oct. 2007, Palais des Arts, Vannes

Journées régionales SESSAD, 6-7 déc. 2007, IRTS Rennes

Les rendez-vous régionaux du travail social en 2007, IRTS de Rennes

Protection de l'enfance et maltraitance : mieux évaluer pour prendre en charge, 2 mars

Le corps dans tous ses états : une question sociale ? 15 mai

Quelle participation sociale pour toutes les personnes en situation de grande fragilité ?, 14 juin



A propos de ...
N°22 – Février 2007

CREAI de Bretagne - CS 60615- 35706 RENNES cedex 7
Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87
Email : creaibretagne@cegetel.net - Site : www.creaibretagne.org
Supplément à VRAC INFO N°07-03 – ISSN 0298-4032